Ce volet technique « Projet de recherche, développement, innovation » a trois finalités :

1. Permettre l’instruction de votre demande d’aide
2. Si l’instruction débouche sur un soutien financier de l’ADEME, servir de base (selon les ajustements qui seront intervenus pendant l’instruction) à l’annexe technique au contrat qui sera conclu avec l’ADEME.
3. Vous permettre de connaître les différents engagements spécifiques à ce type de projets auxquels vous consentez en contractualisant avec l’ADEME (cf « Annexe : Indications sur les engagements des partenaires pour le projet » en fin de document), les contrats ADEME se basant par ailleurs sur les [règles générales d’attribution des aides](https://www.ademe.fr/aides-financieres-lademe).

Il vous est demandé de compléter les parties en bleu.

Les informations contenues dans ce volet technique sont complémentaires à celles que vous aurez saisies dans votre demande d’aide en ligne sur la plateforme Agir.

|  |  |
| --- | --- |
| **Acronyme** |  |
| **Titre du projet en français** |  |
| **Mots clés :** |  |

Volet technique

Projet de recherche, développement et innovation

# **Résumé du projet (non confidentiel) *(1 page maximum)***

Le résumé du projet (non confidentiel) doit être autoportant et présenter le contexte, les objectifs, la description du projet et les résultats attendus, en soulignant les points forts du projet.

**Ce résumé non confidentiel est obligatoirement à reporter (copié-collé) dans le champ « Description du projet » sur l’espace en ligne de dépôt du projet.**

# **Contexte, enjeux et positionnement du projet *(4 pages maximum)***

## **Contexte et enjeux *(1 page maximum)***

[police Arial 10]

Présenter le contexte général du projet et le(s) type(s) de recherche concerné(s) (recherche en connaissances nouvelles, recherche industrielle ou développement expérimental).

Préciser le contexte national, l’approche réglementaire et économique de référence pour le projet.

Préciser si besoin le contexte territorial et les enjeux associés, tel que l’existence d’une communauté territoriale d’acteurs de la recherche reconnue à l’international, d’un label délivré à ce projet par un pôle de compétitivité ou d’une articulation avec des projets du territoire (PCEAT, SRCAE, PDPGDND, Agenda 21…).

## **Etat de l’art scientifique et caractère innovant du projet *(3 pages maximum*)**

[police Arial 10]

Démontrer le caractère innovant et/ou différentiant du projet, en le positionnant par rapport :

* au contexte général précédemment décrit
* à des projets portant sur le même sujet de recherche que cette proposition et bénéficiant ou ayant bénéficié de financements publics (régionaux, nationaux ou européens) et impliquant un ou plusieurs partenaires. Dans ce cas remplir le tableau proposé à la fin de l’annexe technique. Préciser l’articulation de cette proposition avec ces projets
* à la littérature internationale existante

Faire un état de la propriété industrielle au plan national et international (par exemple, résultats d’étude brevets, références de brevets pertinents déposés par les partenaires du projet).

Faire apparaître d’éventuels résultats préliminaires.

Préciser les références bibliographiques à la fin de l’annexe technique.

# **Objectifs généraux du projet *(3 pages maximum)***

## **Objectifs scientifiques et techniques**

[police Arial 10]

Décrire :

* les objectifs scientifiques et techniques du projet et identifier les verrous levés par la réalisation du projet,
* les résultats attendus à l’issue du projet,
* le ou les produits finaux escomptés.

## **Objectifs socioéconomiques et réglementaires**

[police Arial 10]

Détailler les bénéfices socio-économiques comme :

* Les effets sur l’emploi (potentiel de création d’emplois directs et indirects), sur les marchés (potentiel de pénétration des nouveaux produits),
* Les impacts sur le capital social (développement de nouveaux liens sociaux par exemple), et sur le capital humain (formation, montée en compétence, représentations sociales des nouvelles filières et acceptabilité).

Préciser si les résultats du projet peuvent contribuer à des actions de normalisation (et si oui comment).

## **Objectifs environnementaux**

[police Arial 10]

Démontrer la pertinence du projet au regard des enjeux environnementaux. Préciser et quantifier si possible les différents gains visés en utilisant par exemple un ou plusieurs des indicateurs suivants :

* Bilan d’émission des gaz à effet de serre et stockage de carbone,
* Autres impacts environnementaux (consommation de ressources, qualité de l’air, déchets, eau, sols, biodiversité, …),
* Bilan énergétique et matière,
* Perspective de valorisation en fin de vie des produits.

Par exemple, dans le cas du développement de nouveaux produits ou services, le porteur de projet quantifiera les bénéfices environnementaux permis par l’utilisation de cette solution.

De plus et lorsque c’est pertinent, les projets devront inclure une présentation détaillée des ressources utilisées : estimation des gisements mobilisables, élaboration d’un plan d’approvisionnement, prise en compte des usages existants et des conflits d’usages potentiels, respect de critères de durabilité de production/extraction des ressources.

# **Description scientifique et technique, organisation du projet *(10 pages maximum)***

[police Arial 10]

Présenter le programme scientifique, décrire brièvement chaque lot (ex : objectifs, méthodes, indicateurs de succès, responsable de la tâche, partenariat) et les productions attendues, les livrables attendus et les jalons décisionnels.

Les lots représentent les grandes phases du projet : ils doivent être en nombre limité (6 maximum) et peuvent être divisés en tâches (voir figure). Ne pas oublier les activités et actions de coordination, de dissémination et de valorisation.

* Obligatoire : Réaliser un diagramme présentant les liens logiques entre les différents lots (organigramme technique). Cette figure inclura les équipes coordonnant et impliquées dans chaque lot.
* Obligatoire : Pour chaque lot, présenter l’ensemble de ces éléments (aucun n’est facultatif) :
* les objectifs et critères de réussite,
* le programme détaillé des travaux effectués et les contributions des partenaires (le « qui fait quoi »),
* la description des méthodes et des choix (techniques notamment) privilégiés pour répondre à la problématique abordée. Des représentations graphiques pourront accompagner cette description,
* fournir les éléments quantitatifs permettant d’apprécier l’adéquation entre les méthodes et procédés utilisés et les résultats attendus (objectifs de performances techniques).
* les différents résultats attendus en fin du lot,
* préciser les difficultés / risques identifiés pour le bon déroulé du projet pour chaque lot et proposer des solutions alternatives/de repli.

# **Justification scientifique des moyens *(1 page maximum)***

*[police Arial 10]*

Chaque partenaire présentera la justification scientifique et technique des moyens financiers dédiés au projet en distinguant les différents postes de dépenses :

* Pour les dépenses de personnel : Fournir les profils des postes à pourvoir pour les personnels à recruter. Le personnel non permanent (thèses, post- doctorants, CDD...) financé sur le projet devra être justifié.
* Pour les autres dépenses de fonctionnement : Prestation de service externe : Préciser la nature des prestations et le type de prestataire / Prestation de service interne : Préciser la nature des prestations / Missions : Préciser les missions liées aux travaux d’acquisition sur le terrain (campagnes de mesures…) et les missions relevant de colloques, congrès / Justifier toute autre dépense significative relevant de ce poste
* Pour les Dépenses d’équipements / investissements : Préciser la nature des équipements et justifier le choix des équipements

# **Calendrier prévisionnel *(1 page maximum)***

[police Arial 10]

Présenter sous forme graphique un échéancier des différents lots et leurs dépendances.

Placer les jalons décisionnels, les réunions et les documents produits.

# **Stratégie de valorisation des résultats et mode de protection et d’exploitation des résultats *(1 page maximum)***

[police Arial 10]

Présenter les stratégies de valorisation des résultats : appui aux politiques publiques, publications scientifiques, valorisations économiques, réplicabilité, animation territoriale, etc.

Présenter les modes de protection et d’exploitation des résultats envisagés.

# **Description, adéquation et complémentarité des partenaires *(1 page maximum)***

[police Arial 10]

Décrire brièvement chaque partenaire et fournir les éléments permettant d’apprécier la qualification des partenaires dans le projet (« pourquoi qui fait quoi », CV, etc.).

Montrer la **complémentarité** et la **valeur ajoutée** des coopérations entre les différents partenaires.

Fournir les éléments permettant de juger la capacité du coordinateur (financière, organisationnelle) à piloter le projet.

# **Démarche environnementale *(1 page maximum)***

[police Arial 10]

Dans le cadre de votre projet, nous souhaiterions vous proposer de prendre un ou plusieurs engagements simples et adaptables de réduction d’impact environnemental autour des quatre thèmes d’actions identifiés dans le document « Démarche recherche responsable » (téléchargeable sur la page de l’appel). Ces engagements ne seront pas un critère de sélection, mais pris en compte par les ingénieurs de l’ADEME qui suivront les projets.

# **Informations complémentaires *(3 pages maximum)***

## **Implication des partenaires dans d’autres contrats**

(un tableau par partenaire)

[police Arial 10]

*Mentionner ici les projets récemment financés ou en cours d’évaluation portant sur le même sujet de recherche au sein de programmes nationaux de recherche et auprès d’organismes, de fondations, à l’Union européenne, … que ce soit comme coordinateur ou comme partenaire. Pour chacun, donner le nom de l’appel à projets, le titre du projet et le nom du coordinateur.*

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Partenaire | Source de financement | Intitulé de l’appel à projets | Titre du projet | Nom du partenaire coordinateur  | Montant demandé  | Date début & Date fin |
| N° |  |  |  |  |  |  |
| N° |  |  |  |  |  |  |

## **Références bibliographiques citées dans l’état de l’art *(2 pages maximum)***

**Annexe : indications sur les engagements des partenaires pour le projet**

**1. Accord de consortium**

Dans les situations de consortium impliquant des partenaires privés, il est demandé aux partenaires du projet de remettre à l’ADEME un exemplaire de l’accord de partage entre les partenaires du projet des droits de propriété intellectuelle afférents à l’opération ou à défaut une attestation signée des représentants habilités des partenaires du projet certifiant que l’accord ainsi défini de partage des droits a été signé entre les parties précitées et précisant sa date de signature.

Cet accord de consortium devra également régir les dispositions relatives à la communication autour du projet (rôles et responsabilités de l’ensemble des partenaires).

Les autres types de consortium sont invités à établir un tel accord sur le partage des droits de propriété intellectuelle, ainsi que les rôles et responsabilités de l’ensemble des partenaires en matière de communication.

**2. Contribution au plan national science ouverte**

Les partenaires s’engagent à :

(1) déposer les publications scientifiques (texte intégral) issues du projet de recherche dans une archive ouverte, soit directement dans HAL soit par l'intermédiaire d'une archive institutionnelle locale, dans les conditions de l’article 30 de la Loi « Pour une République numérique » (article L533-4 du Code de la recherche). Par ailleurs, l’ADEME recommande de privilégier la publication dans des revues ou ouvrages nativement en accès ouvert[[1]](#footnote-1).

(2) fournir un plan de gestion des données (PGD). Le plan de gestion des données est un document évolutif, dont la première version devrait être rédigée de préférence au démarrage d’un projet de recherche et qui peut ensuite être mise à jour au cours du projet qui décrit la façon dont les données seront produites ou obtenues, (ré)utilisées, traitées, organisées, stockées, sécurisées, préservées, documentées, partagées, au cours et à l’issue d’un projet. C’est un document qui prépare au partage et à l’ouverture potentielle des données, explicitant notamment leur mise à disposition. Ce plan peut être formalisé selon le modèle de l’ANR issu du modèle proposé par Science Europe disponible sur le portail Opidor ou le modèle du Bénéficiaire s’il en dispose.

**3. Comitologie de suivi du projet**

Entre partenaires du projet :

Des **réunions de projet** se dérouleront entre les partenaires selon la fréquence définie par les partenaires (mensuelle, trimestrielle…).

Avec l’ADEME :

Des **points téléphoniques** avec l’ADEME, à l’initiative du coordinateur, seront réalisés pour présenter l’avancée des travaux et les éventuelles évolutions nécessitant un arbitrage de l’Agence. Leur fréquence (trimestrielle, semestrielle…) sera définie au lancement du projet. Le coordinateur du projet devra retranscrire les décisions et avancées décidées lors des réunions de projet (entre partenaires) et les transmettre à l’ADEME.

Associant des experts externes :

Un **comité de suivi** sera organisé en présence de l’ADEME. Ce comité de suivi sera composé de personnalités extérieures expertes dans le domaine de recherche concerné par le projet, des participants et des financeurs du projet et d’utilisateurs potentiels. Le but sera de présenter l’avancement du projet et de résoudre d’éventuelles difficultés. Il laissera une large part à la discussion pour confirmer l’avancement selon les étapes prévues ou donner de nouvelles orientations au projet en fonction des résultats déjà obtenus. La fréquence de réunion du comité de suivi sera définie au lancement du projet. Suite à chaque réunion, un compte-rendu sera rédigé par le coordinateur du projet et transmis aux participants, de même que la(les) présentation(s) faite(s) durant la réunion.

**4. Productions élaborées par les partenaires**

Les productions scientifiques et techniques liées au projet ainsi que les productions de communication (plaquettes, vidéos, site web, supports audio et vidéo de webinars, etc.) seront communiquées à l’ADEME au fur et à mesure de leur réalisation.

Cette dernière s’engage à les conserver exclusivement en interne jusqu’au terme de la réalisation du projet.

A l’issue du projet, l’ADEME pourra utiliser les résultats obtenus dans les conditions définies à l’article 3-2-2 des Règles Générales d’attribution des aides de l’ADEME.

**5. Contribution à l’alimentation de la stratégie recherche ADEME**

Les porteurs et partenaires du projet pourront être sollicités par l’ADEME pour contribuer à la valorisation et capitalisation de leur projet R&D, dans le cadre du déploiement de la stratégie recherche ADEME.

1. Le site DOAJ ( https://doaj.org/) répertorie les revues scientifiques dont les articles sont évalués par les pairs et en libre accès. Le site DOAB ( https://www.doabooks.org/) fait de même pour les monographies. [↑](#footnote-ref-1)